

MAIRIE
32, rue Principale

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net
Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi : de 17 h à 19 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30
Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints
Sur rendez-vous

DÉPÔT LÉGAL : 20 SEPTEMBRE 2017
Directeur de publication : Richard Mazajczyk

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

À MÉDITER

« Apprends à écrire tes blessures
dans le sable
et à graver tes joies
dans la pierre »

Lao-tseu

Calendrier des manifestations

EN OCTOBRE



- **Le 1^{er}** : Loto de la chorale Sainte-Cécile de Soppe-le-Bas, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- **Le 18** : Don du sang, à la maison polyvalente de Guewenheim
- **Le 19** : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut

- **Le 21** : Plantations d'automne, organisées par Flore et Loisirs
- **Les 21 et 22** : Week-end de la chance de l'Amicale des sapeurs-pompiers du Vallon, au foyer rural de Soppe-le-Haut

EN NOVEMBRE

- **Le 11** : Fête de la Saint-Martin, organisée par l'APVS
- **Les 18 et 19** : Exposition « L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours », à la salle communale de Soppe-le-Bas

EN DÉCEMBRE

- **Le 10** : Repas de Noël des aînés du vallon du Soultzbach, organisé par l'association Gratitude

État civil

Naissances

- **Julia**, le 3 juillet, fille de Michaël Navarro et d'Anne-Sophie Ermolli
- **Léon**, le 7 juillet, fils de Fabrice Jeandenans et de Mélanie Etterlen
- **Charles-Élie**, le 3 septembre, fils de Jean-Charles Fettig et de Marie Solazzo



Mariages

- **Frédéric Hermann et Lucille Dreyer**, le 22 juillet



Décès

- **Marie-Thérèse Weber**, le 24 août
- **Eugénie Bitsch**, le 9 septembre



Solidarité



La Ligue contre le cancer

La quête pour la Ligue contre le cancer qui a eu lieu à Soppe-le-Bas du 13 mars au 1^{er} avril dernier a permis de reverser **3420,50 euros** à l'association.

Pourquoi donner ?

Vous êtes très nombreux et très fidèles à faire un don chaque année depuis plus de 20 ans. Cet argent, la Ligue contre le cancer l'emploie dans différents domaines :

- 1- L'aide aux personnes malades
Il peut s'agir de services à domicile (assistante sociale, psychologue, socio-esthéticienne) comme d'aide financière, de l'aménagement d'espaces de rencontres et d'information ou de l'animation d'ateliers culinaires.
- 2- L'information et la prévention
Plusieurs opérations de sensibili-

sation à l'intérêt du dépistage (côlon, sein) ou à l'arrêt du tabac ont lieu régulièrement partout dans le département.

- 3- La recherche
Le diagnostic et le traitement ont considérablement évolué ces dernières années, avec une accélération ces dernières années, liée aux nouvelles technologies. Ce sont 26,41 % des dépenses de la Ligue qui sont consacrées à la recherche.

Pourquoi quêter ?

Quêter n'est pas une démarche facile : cela implique de déranger les gens à leur domicile et leur demander de l'argent !

Résumé de la sorte, cela paraît bien abrupt. Pour autant, la quête de la Ligue contre le cancer est établie dans notre village depuis de nombreuses années et, comme vous pouvez le constater, elle est fort utile.

On peut donc résumer les choses de manière différente : quêter, c'est aller à la rencontre des gens, chez eux, leur proposer de participer à une démarche importante. C'est parfois entendre leur propre expérience, directe ou indirecte, avec la maladie, partager les informations de la Ligue contre le cancer. C'est aussi s'inscrire dans une dynamique nationale.

La plupart des quêtes le sont depuis que la quête a lieu à Soppe-le-Bas. Certaines souhaiteraient profiter d'une retraite bien méritée et passer la main à la relève. Il serait dommage que Soppe-le-Bas ne puisse plus apporter sa part...

Contact : Valérie Knecht-Deyber – 03 89 26 96 17

AUTOMNE 2017

Numéro 90

Dans ce numéro :

<i>Les brèves de rentrée Assainissement</i>	2
<i>Un autre regard sur la forêt</i>	3
<i>Conseil de fabrique</i>	4
<i>Sapeurs-pompiers</i>	5
<i>Associations</i>	6
<i>Calendrier des manifestations</i>	8
<i>État civil Solidarité</i>	8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du **Flash 313** vous souhaite un bel automne.



Le journal de Soppe-le-Bas



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Le bon vieux temps (1)
Il est de bon ton de se plaindre, de pointer du doigt tout ce qui ne va pas dans notre société, et de rêver du bon vieux temps, où la vie était plus simple, où nos ancêtres savaient se contenter de peu. Mais tout n'était pas rose.

Pierre Meyer s'est marié, à 24 ans, le 8 mai 1758 avec Ève Schmitt, 25 ans. Leur premier enfant, Jean-Pierre, est né le 12 février 1759. Il a vécu 8 jours. Le deuxième, Jean-Pierre aussi, né le 14 janvier 1760, a vécu 6 jours. Anne-Marie est née en 1761 ; elle est décédée à 6 ans. Entretiens est né Jean-Pierre, en 1763, qui n'a vécu que 3 ans, tout comme Jean-Baptiste né en 1764. Puis il y a eu Anne-Marie, en 1768, qui a vécu 6 ans, Vincent, en 1770, un an,

et Antoine, en 1772, 9 mois. La maman est décédée la même année. Pierre s'est remarié avec Madeleine Stritter, 27 ans, en 1773. La même année naît Marie-Ursule, qui vivra deux mois. Catherine, née en 1775, vivra 6 mois, tandis que son jumeau, André, survivra. Puis naîtront 3 enfants qui deviendront aussi adultes : Jean-Jacques en 1778, François-Joseph en 1781, et Élisabeth en 1784. Mais la série n'est pas terminée : Rose, née en 1787, vivra un mois, et Madeleine, née en 1788, arrivera jusqu'à l'âge de 6 ans. À la naissance de cette dernière, Pierre avait 54 ans. Il est décédé le 4 avril 1794, et la petite Madeleine 4 jours après.

Les décès des enfants étaient essentiellement dus aux maladies infan-

tiles : rougeole, oreillons, scarlatine, varicelle, coqueluche. D'autres raisons s'y ajoutent : le manque d'hygiène, l'insalubrité de certaines maisons, et une alimentation qui pouvait être déficiente et sans variété, surtout pendant les périodes de disette.

En 1871, sur trente décès, il y a encore dix enfants qui décèdent avant l'âge de 10 ans. Sept personnes sont décédées dans la quarantaine, et six dans la soixantaine. À l'époque, on parlait du « vieillard septuagénaire ». Mais Anne-Marie Siebenjahr a quand même atteint 78 ans, et Agathe Werneur s'est éteinte à 90 ans.

André Deyber

Exposition
« L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours »
les 18 et 19 novembre
à la salle communale de Soppe-le-Bas

Samedi 18 novembre : à partir de 14 h
Dimanche 19 novembre : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Exposition de photos, cartes postales, articles de presse et autres documents

Présence d'un généalogiste sur place l'après-midi pour répondre à vos questions

Soirée soppoise le 18 novembre à partir de 18 h avec petite restauration et projection de photos

Entrée libre



Les brèves de rentrée

Le chantier de l'école élémentaire se termine. À l'intérieur, les travaux touchent à leur fin. À l'extérieur, ils vont bon train. Le crépissage extérieur ne devrait pas tarder.

Cette école, c'est celle des enfants du Vallon. Le bâtiment, destiné à offrir de bonnes conditions d'enseignement, s'inscrit dans un site idéal : plateau multi-sport à proximité, périsco-

laire à deux pas, préau couvert offrant une vue dégagée sur les champs et les prairies... Toutes les conditions sont réunies pour permettre aux enfants de s'épanouir. Mais cet outil est également destiné aux enseignants : il importe de leur offrir de bonnes conditions de travail afin qu'ils arrivent en ces lieux l'esprit libre et qu'ils continuent à donner le meilleur

d'eux-mêmes pour faire réussir nos enfants.

À quelques jours près, la rentrée aurait pu se faire dans ce nouveau bâtiment, mais rien ne sert de vouloir aller vite et de presser les entreprises, dont le savoir-faire est apprécié. Il vaut mieux s'attacher à des prestations de qualité et finir le chantier en beauté.

Le Maire



Déchets verts : ouvert tous les samedis de 9h à 17h. GRAVATS INTERDITS

Le dépôt de déchets verts, rue de Guewenheim, sera fermé aux véhicules du 1^{er} décembre 2017 au 15 mars 2018. Le site restera accessible à pied.

Site Internet Entreprendre en Alsace

Créer, implanter et développer votre entreprise

Le site www.entreprendre-en-alsace.com accompagne les entreprises dans leurs projets de création, d'implantation et de développement dans les secteurs aux alentours de Cernay, Masevaux, Saint-Amarin ou Thann.

Il présente les services, les aménagements, l'immobilier d'entreprises disponible sur le territoire : terrains industriels à vendre, terrains artisanaux à vendre, tertiaires, pépinières d'entreprises, bureaux, salles de formations et réunions, locaux et bâtiments aménagés ou à amé-

nager ainsi que les aides aux entreprises.

Le site entreprendre-en-alsace.com c'est également :

- un site portail pour avoir des conseils et un guide contacts et aides à la création-reprise d'entreprises ;
 - les actualités économiques du territoire Thur Doller
- www.entreprendre-en-alsace.com
ou www.entreprendre-thann-cernay.fr
ou www.entreprendre-vallee-saint-amarin.fr
ou www.entreprendre-vallee-doller.fr

Vous avez un projet de création d'entreprise

Pour être conseillé sur un projet, une idée, sur les étapes de la création-reprise d'entreprises, sur les statuts juridiques (auto-entreprise, EURL, SARL, ...) et sur les aides à la création-reprise, le Pays Thur Doller offre un rendez-vous conseil généraliste gratuit en lien avec la CCI Alsace, la CMA Alsace, Pôle Emploi, l'ADIE, Initiative Sud Alsace, Alsace Active, Co-production.

Pour prendre un rendez-vous : economie@pays-thur-doller.fr – 03 89 35 70 96

Assainissement

Quelles sont vos obligations ?

La visite de contrôle de votre assainissement non collectif a été effectuée, et des travaux de mise en conformité sont nécessaires ?

Voici la procédure à suivre :

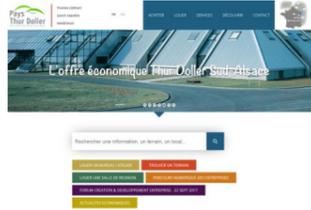
- Déposez votre demande auprès de la communauté de communes. Pour obtenir les formulaires ou autres renseignements, vous pouvez contacter le

service SPANC par téléphone au 03 89 38 81 75 ou par mail : felbisser@cc-vallee-doller.fr

- La communauté de communes dispose d'un délai de 3 semaines pour étudier votre demande. Une attestation de conformité de projet vous sera délivrée et c'est à partir de ce moment-là que les travaux pourront commencer.
- Une fois les travaux réalisés et **avant remblai**, un

contrôle est à nouveau réalisé par le technicien de la CCVDS, afin de vérifier si les travaux sont conformes au projet déposé.

Vous trouverez également des informations sur les différents systèmes d'assainissement non collectif sur le site suivant : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr, rubrique « Documents » → « Guide usagers : aide au choix ».



Fami Emploi

Le saviez-vous ?

Employer un salarié à domicile pour le ménage, le repassage, la garde d'enfants, les petits travaux, ... par le biais du CESU, c'est bien. Faire appel à un service mandataire, c'est encore mieux.

C'est possible et facile avec Fami Emploi 68 !

Pour éviter les tracas administratifs, pour vous assurer le respect de la réglementation sociale, pour éviter les litiges, le service « Mandataire » de Fami Emploi 68 vous rassure et vous accompagne.

Dans le respect de la convention collective, le service apporte son soutien et ses conseils aux particuliers-employeurs dans la gestion de diverses tâches administratives : rédaction du contrat de travail, gestion des fiches de paie, déclarations des charges sociales...

Le service vous accompagne également dans le recrutement et dans le remplacement de votre salarié absent si vous le souhaitez.



DEVENEZ EMPLOYEUR PARTICULIER EN TOUTE TRANQUILLITÉ !

En faisant appel à notre service.

Pour plus d'informations : Fami Emploi 68, service mandataire, vous accueille du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h au **03 89 32 78 68**.



Université Populaire du Rhin : yoga

Nouvelle activité à Soppe-le-Bas. Inspirez, Inspirez

YOGA ou comment adopter la ZEN ATTITUDE !

L'Université Populaire du Rhin vous propose de vous détendre avec un nouveau cours de yoga tous niveaux, organisé à Soppe-le-Bas à partir du lundi 2 octobre. Au programme des 15 séances : travail postural, relaxation et détente, basés sur une respiration spécifique, procurant bien-être physique, mental et intérieur durable.

Une séance découverte est organisée le lundi 2 octobre à la salle communale

de Soppe-le-Bas, rue du Lauragais. Le montant sera déduit lors de l'inscription au module complet. Inscription obligatoire.

Nouveau ! Paiement sécurisé en ligne sur universitepopulaire.fr

Renseignements auprès de l'animatrice :

Dominique Remy – 06 87 72 70 71 ou contact@universitepopulaire.fr

Apporter tapis, couverture, coussin et si possible, une sangle ou ceinture. Tous niveaux.

L'adhésion à l'UP du Rhin est obligatoire pour participer aux activités. Cotisation de 15 € dont 66 % dé-

ductibles de vos impôts, coût réel : 5,10 €. Le reçu fiscal vous sera délivré ultérieurement.

Bulletin d'adhésion téléchargeable sur le site de l'UP

SÉANCE DÉCOUVERTE
Montant déduit lors de l'inscription au module complet

1 x 1 h 15 : 7 euros
Lundi 2 octobre 18 h 30 code B3250T
Soppe-le-Bas – salle communale rue du Lauragais

COURS HEBDOMADAIRES
15 x 1 h 15 : 96 euros
Lundi 18 h 30 code B3250
Soppe-le-Bas – salle communale rue du Lauragais



FIT'N'FUN arrive à Soppe-le-Bas

Katia et Angela, de l'association FIT'N'FUN, vous proposent, depuis le 12 septembre 2017, deux cours de fitness dans la salle communale de votre village.

Au programme :

- De 18 h 30 à 19 h 30 : FIT'N'DANCE (un cours pré-chorégraphié par nos soins, mélangeant divers styles de danses et de fitness).

- De 19 h 30 à 20 h 30 : Body Sculpt (travail musculaire et cardiovasculaire : cuisses abdos fessiers, aérobic, trampoline, step...).

Le prix de l'adhésion pour l'année est de 90 euros pour les adultes et 70 euros pour les moins de 18 ans et étudiants.

Les inscriptions ont démarré le mardi 12 septembre à

partir de 18 h, à la salle communale, avant les premiers cours.

Attention ! Les places sont limitées à 60 inscriptions.

Venez nombreux(ses) transpirer et vous amuser avec nous dans la bonne humeur !

FIT'N'FUN



Flore et Loisirs

La richesse de la diversité

Riche de ses différentes sections, l'association Flore et Loisirs est restée très active tout au long de l'été et se prépare à un automne non moins actif.

Grand repas paella le 17 septembre

Très attachée à la convivialité et à la bonne chère, Flore et Loisirs a reconduit son grand repas paella le 17 septembre.

Fleurissement et « plantations d'automne »

Comme chaque année, les membres de Flore et Loisirs ont arrosé et entretenu avec assiduité les géraniums, bégonias et autres plectranthus plantés dans un certain nombre de jardins et de massifs de la commune. Riverains ou non, ils ont veillé pendant toute la belle saison sur ce petit monde végétal. Chapeau aux bénévoles pour leur action continue au service de notre cadre de vie !

Rendez-vous est pris pour les « plantations d'automne » : elles auront lieu le **samedi 21 octobre**. Elles débuteront à **8 h** par un café de bienvenue qui sera servi près de la mairie.

Club Vosgien

Le Club Vosgien de Guewenheim a déployé le balisage de deux nouveaux circuits pédestres (« Notre dame des bouleaux » et « Tour des quatre bans ») au départ de Soppe-le-Bas. Les pictogrammes sont visibles sur les candélabres et les poteaux. Il reste à mettre en place le plan numérisé qui sera apposé rue de l'Église / rue Principale.
Bonne balade !

Exposition les 18 et 19 novembre, soirée soppoise

Les membres de la section « histoire et patrimoine », dirigée par Sophie Lichtin, n'ont pas ménagé leur peine pour préparer l'exposition « L'histoire de Soppe-le-Bas des origines à nos jours » organisée à l'initiative d'André Deyber sous l'égide de la Société d'histoire de la vallée de Masevaux. Le week-end des **18 et 19 novembre**, venez découvrir l'histoire de notre village au travers de photos, de cartes postales, d'articles de presse et d'autres documents. Vous pourrez également en profiter pour poser des questions à un généalogiste, Paul Deyber, qui sera présent sur place l'après-midi.

L'équipe élargie de Flore et Loisirs prêtera main-forte à la section « histoire et patrimoine » pour tenir une buvette et vous proposer, le **samedi 18 novembre**, une « soirée soppoise » qui sera placée sous le signe de la convivialité. Au menu : petite restauration et projection de photos pour le régal des papilles et de l'esprit ! Peut-être avez-vous déjà eu l'occasion de goûter l'an dernier, lors du Rendez-vous du patrimoine

soppois, les « assiettes du patrimoine » composées notamment de comté, de lard et de pain paysan ? Retrouvez le goût de l'authentique et les saveurs d'antan le temps d'une soirée !

Vous avez le goût du jeu et de l'histoire ? N'hésitez pas à participer au **quiz relatif à l'histoire de Soppe-le-Bas** en remplissant le bulletin ci-joint et en le déposant dans l'urne prévue à cet effet à la salle communale le **18 novembre avant 19 h** pour tenter de gagner l'un des trois prix mis en jeu. Toutes les réponses se trouveront dans l'exposition. À vos stylos !

Contact : Joseph Wioland, président, 03 89 26 91 59



Fête de Noël des aînés du Vallon du Soultzbach

La Fête de Noël des aînés (à partir de 69 ans) organisée par l'association Gratitude aura lieu le **dimanche 10 décembre** à partir de 11 h 45 au foyer rural à Soppe-le-Haut.



Un autre regard sur la forêt

La place du bois en Alsace

Voici quelques chiffres (non exhaustifs) qui vous permettront d'apprécier la place du bois en Alsace ou peut-être de donner des idées d'orientation aux plus jeunes...

- L'Alsace est la 6^e région la plus boisée en France.

La forêt couvre 325 000 hectares, soit 39 % de la superficie du territoire alsacien (moyenne nationale : 28 %).

Les feuillus représentent 60 % de la surface forestière, les résineux 40 %.

Les essences principales : hêtre, chêne, sapin pectiné, épicéa et pin sylvestre.

- En Alsace : la forêt

• Plus de **600 communes forestières**

• **85 000 propriétaires privés**

• Trois quarts de la surface certifiée PEFC (forêt gérée durablement)

• **3,22 millions de tonnes de CO₂/an absorbés**

• **100 kg de CO₂** sont absorbés chaque seconde par les forêts alsaciennes, ce qui correspond à un trajet en voiture de Strasbourg à Marseille

• Près de **750 emplois** (pépinières, gestion des forêts...)

• **0,1 m³** : c'est l'accroissement forestier ou le volume de bois produit par la forêt alsacienne chaque seconde

• **19 plants** sont mis en terre toutes les 10 minutes en Alsace

- En Alsace : **métiers du bois**

• **1200 élèves formés/an**

• **18 établissements**

• **7 centres de formation des apprentis**

• **7 lycées**

• **3 établissements spécialisés** dans la formation continue (GRETA)

• **1 centre de formation des Compagnons du Devoir**

- En Alsace : **le bois et l'emploi**

• **20 000 emplois** dans la filière forêt-bois en Alsace (450 000 emplois en France), ce qui équivaut à la population d'une ville comme Sélstat

• Plus de **2600 établissements**

• **90 %** des établissements ont moins de 10 salariés

• **4,3 %** du chiffre d'affaires régional avec 3,5 milliards d'euros (hors agriculture, activités financières et administration)

- En Alsace : **la construction bois**

• **17 %** de parts de marché, dans la construction de maisons individuelles, dans le grand est

• Plus de **1500 emplois**

• Plus de **200 entreprises** de charpente-construction bois

- Un secteur en plein développement en Alsace : le bois énergie

• Le **bois énergie** représente environ **76 %** des énergies renouvelables, hors hydraulique, en Alsace

• **650 000 tonnes de bois**, c'est la consommation pour l'énergie par an

• Plus de **700 emplois**

• Près de **100 établissements** (production et distribution de bois énergie, fabrication de poêles et de chaudières à bois...)

• Plus de **170 000 foyers et inserts**

• **0,25 m³** apparent : c'est le volume de bois bûches consommé toutes les 10 secondes en Alsace

- En Alsace : **ameublement**

• Plus de **3900 emplois**

• Plus de **430 établissements**

• **8 %** des entreprises artisanales alsaciennes (en incluant la menuiserie)

- En Alsace, des entreprises à taille humaine : la menuiserie

• **90 %** des entreprises ont moins de 10 salariés

• Près de **4000 emplois**

• Plus de **900 entreprises**

• **0,2 m³** : c'est le volume de sciages produit toutes les 10 secondes par les scieries alsaciennes

• Production de papier

• **8,5 kg** de papier sont produits chaque seconde en Alsace

Pascal Triantafyllidis-Richert

Sources : Fibois Alsace, CEREN, INSEE, EAB, Inventaire forestier national, UPM-Kymmene France, Ets Stracel, ASPA, ONF, CRPF Alsace-Lorraine



Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques (communes, départements, régions, État, établissements publics).
Le désherbage chimique, au niveau du cimetière, fait partie de cette interdiction.

Délivrance des titres réglementaires

Délivrance des titres « permis de conduire » et « immatriculation-carte-grise »

Fin septembre 2017, la préfecture et les sous-préfectures du département n'assureront plus d'accueil du public pour la délivrance des titres « permis de conduire » et « immatriculation-carte-grise ». Toutes les démarches devront être effectuées sur Internet.

Toutes les demandes de permis de conduire sont à effectuer exclusivement sur le site Internet dédié <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.

Afin d'accompagner les usagers qui ne disposent pas d'un équipement informatique, des « points numériques » comprenant un ordinateur, une imprimante et un scanner sont installés dans les halls de la préfecture et de la sous-préfecture de Mulhouse.

Accessibles aux horaires d'ouverture de la préfecture et de la sous-préfecture, ils sont animés par des médiateurs numériques qui accompagnent les usagers peu familiarisés avec l'outil informatique ou ne pouvant réaliser leur demande à domicile.

Pour toute information ou renseignement complémentaire sur les démarches administratives et les téléprocédures : www.haut-rhin.gouv.fr



Conseil de fabrique

Toujours mobilisés !

Le conseil de fabrique a tenu sa deuxième séance de l'année le 14 juin. À cette occasion, il a notamment dressé le bilan du loto du 26 février (qui lui a rapporté la somme de 837,96 euros), examiné sa situation financière (au 11 juin, les charges se montaient à 4203,63 euros et les produits à 3376,53 euros, hors souscription) et discuté des travaux à effectuer.

Suite à cette réunion, des membres du conseil de fabrique et des soutiens extérieurs ont dépoussiéré les grilles d'aspiration dans le but d'améliorer l'efficacité du chauffage de l'église et

ont mis en place un point d'eau. Le conseil de fabrique adresse ses remerciements aux personnes qui ont participé à ces travaux et profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui, de multiples façons, le soutiennent dans son action.

Le conseil de fabrique remercie également tous ceux qui ont déjà contribué à la souscription en faveur de l'église Saint-Vincent lancée à l'automne 2016. La somme de 6424,65 euros a pu être collectée l'an dernier ; dix dons d'un montant total de 1160 euros sont venus s'y ajouter depuis.

Bien entendu, la souscription continue. Les Soppois et personnes extérieures attachées à notre église peuvent être fiers de cette mobilisation en faveur de notre patrimoine ! En 2016, l'association Flore et Loisirs n'a ainsi pas hésité à reverser en faveur de la souscription l'intégralité du bénéfice réalisé au stand de buvette et de petite restauration qu'elle a tenu à l'occasion du Rendez-vous du patrimoine soppois.

Le conseil de fabrique sait pouvoir compter non seulement sur les particuliers, mais également sur les entreprises soppoises. Les efforts de chacun contribuent à se rapprocher de l'objectif !



Soppe-le-Bas se mobilise pour son église La souscription en faveur de l'église Saint-Vincent reste ouverte !

Vous souhaitez vous aussi agir pour la sauvegarde de notre patrimoine ?

Vous pouvez faire parvenir votre don (de préférence par chèque) à l'adresse **Paroisse Saint-Vincent, 32 rue Principale, 68780 Soppe-le-Bas**, en précisant vos nom et prénom (ou raison sociale), votre adresse (ou l'adresse de votre société) et si vous souhaitez bénéficier d'une déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés. Le reçu fiscal, qui sera établi par la Trésorerie de Masevaux, vous parviendra en 2018. Vous retrouverez toutes les informations sur la souscription, y compris le bulletin de souscription, à l'adresse www.soppe-le-bas.fr/eglise.

Conscient de l'effort demandé aux Soppois, le conseil de fabrique renonce cette année encore à sa traditionnelle collecte en faveur du chauffage de l'église.

Bien entendu, les dons en faveur du chauffage de l'église restent les bienvenus et permettront comme à l'accoutumée aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable, sur la base du reçu fiscal qui leur sera délivré. Si vous souhaitez que votre don soit affecté au chauffage de l'église, merci de le préciser.



Corps des sapeurs-pompiers

Alors que « été » rime habituellement avec « repos et congés », chez les Sapeurs-Pompiers du Soultzbach ce n'était pas le cas.

En effet, en plus des gardes opérationnelles habituelles, des astreintes spécifiques ont été organisées pour traiter les nids de guêpes ; même si ces derniers sont classés en prestations dites non urgentes et donc plus dans les missions obligatoires des sapeurs-pompiers.

Mais ce n'est pas tout ! Deux séances de présentation du métier de pompier ont été animées lors des activités d'été pour les enfants du vallon. Ils ont eu le plaisir de visiter la caserne, d'apprendre les premiers gestes de réanimation mais également de manier les lances.

Et pour marquer la rentrée, une « journée citoyenne interne » fut organisée le samedi 2 septembre à la caserne. De nombreux projets ont été menés à bien tels que le rafraîchissement des murs et portes de l'entrée, montage d'étagères,

réfection d'un groupe électrogène, nettoyage intérieur et extérieur, ... l'ensemble des travaux et matériaux ont été pris en charge par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et réalisés gracieusement par les personnels comme toutes les interventions et formations effectuées au fil de l'année.

Comme il est de rigueur, l'ensemble des participants s'est régalé autour d'un repas, une succulente paella.

Et pour l'automne ?

Une matinée dédiée à la formation des premiers gestes de secours est prévue pour le 14 octobre à la

caserne de Soppe-le-Bas **POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU VALLON DU SOULTZBACH**. Il s'agit, lors d'une séance de 1 heure, d'apprendre à un maximum de personnes les « 3 gestes qui sauvent ». Cette formation est entièrement gratuite et accessible à tous à partir de 12 ans !

Alors inscrivez-vous avec vos amis, votre famille, vos voisins à l'adresse mail suivante : cis.soppe-le-bas@tv-com.net

Nous vous attendons nombreux !

Adjudant-chef
Jérôme Muller



**Apprenez les 3 Gestes qui Sauvent !
le 14 Octobre 2017**



Amicale des sapeurs-pompiers

Marché-foire St-Vincent

Le Marché-foire de ce mois de juillet aura une nouvelle fois été une très belle réussite grâce à la compréhension de vous tous habitants de Soppe-le-Bas. Mais encore et surtout grâce à votre participation à cet événement. L'Amicale des Sapeurs-Pompiers vous en remercie chaleureusement... Vous aurez tout loisir de voir et revoir les photos de cette manifestation sur la page Facebook de l'« Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach », n'hésitez pas non plus à liker celle-ci pour profiter pleinement de nos prochaines informations. À défaut, il y a également notre site Internet à visiter, il est accessible par celui de la mairie. Merci à

toutes et à tous.

Week-end de la chance-loto

Moment fort et incontournable attendu cette fin d'année par les habitants du Vallon ainsi que nos voisins, le **Week-end de la chance**, organisé par les sapeurs-pompiers, se déroulera les **21 et 22 octobre** prochains au foyer rural de Soppe-le-Haut : de nombreux lots variés et de valeur seront à gagner.

Il serait dommage de passer à côté de votre CHANCE !

Venez nombreux soutenir l'action de vos sapeurs-pompiers en faveur des secours de proximité. L'amicale vous accueillera

dès 19 h 15 le samedi et 13 h 15 le dimanche, dans la joie et la bonne humeur.

Calendrier 2018

La distribution des calendriers 2018 par vos sapeurs-pompiers se déroulera, comme à l'accoutumée, le **11 novembre** en deuxième partie de matinée. Nous vous remercions dès à présent pour l'accueil que vous leur réserverez !

Cordialement,

Pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach
Philippe Dubois

